Perril, la jeune fille reprit bientôt ses sens. Son état est sans faisant.

Bourse linière de Lille du 28 décembre. — Lins de Russie. — Les ventes ont été plus importantes encore que la semaine dernière; elles se résument approximativement dans la proportion d'un tiers pour les lins rouis à l'eau, les deux autres tiers pour les lins rouis sur terre. Les prix restent stationnaires.

Étoupes de peignage. — Continuation d'un bon courant d'affaires à prix en faveur des acheteurs.

Lins. — Le calme des affaires continue à sévir.

Fils de jute. — La demande reste active et les prix très fermes.

Toiles. — Les affaires restent calmes. Les prix sont sans changement.

Marché au blé de Lille du 28 décembre. — (Cours commercial.) — Blés, à 16 fr. les 80 kilos.

Farines en boulangerie, 28 fr.

Les prix, tant en blés qu'en farines, sont faiblement tenus.

L'échange des valeurs déclarées entre la France et la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne ayant récemment adhéré à l'arrangement postal international concernant l'échange des valeurs déclarées, M. Delombre, ministre du commerce, vient de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour faire bénéficier le public de cette décision.

A partir du 1er janvier prochain, l'échange des lettres valeurs déclarées sera autorisé entre la France et ses colonies d'une part, et la Grande-Bretagne d'autre part; le montant de la déclaration de valeur ne pourra toutefois excéder 3,000 francs.

La taxe des valeurs déclarées se composera de la taxe des correspondances ordinaires (0 fr. 25 par 15 grammes) majorée du droit de recommandation de 0 fr. 25 et d'un droit d'assurance de 0,20 par 300 francs ou fraction de 300 francs.

TRIBUNAUX

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mercredi 28 décembre 1898.* — **LES AFFAIRES DE « LA PAIX ».** — La première chambre de la Cour a rendu ses arrêts.

Statuant sur la question de compétence, elle décide que le tribunal de commerce était compétent. Les motifs de sa décision sont semblables à ceux donnés par les premiers juges. Ils sont tirés de l'exploitation d'un débit vendant à tous consommateurs, et non pas seulement aux membres de la société coopérative.

C'est l'application du principe de droit que si une société de cette nature est civile, lorsqu'elle livre aux coopérateurs seuls, elle fait, au contraire, acte de commerce et devient alors commerciale, quand elle vend à des étrangers.

Abordant le fond du débat, la Cour confirme et maintient la nullité des assemblées générales des 3 et 17 juillet et, par suite, des votes émis alors, relativement au Conseil d'administration.

Quant à l'assemblée générale du 4 septembre, la nullité n'en a pas été demandée devant les premiers juges. Il s'ensuit que le Tribunal de Roubaix ne pouvait pas la prononcer. En la décrétant néanmoins, il a statué *ultra petita*.

La Cour réforme la partie du jugement du 7 octobre qui prononce cette nullité. Il s'ensuit, dit elle, que le Conseil d'administration nommé le 4 septembre est toujours en fonctions, tant que la nullité de l'assemblée qui l'a élu n'aura pas été judiciairement sollicitée et régulièrement obtenue.

Toutes les autres dispositions des arrêts ne sont que des conséquences de ces prémisses.

D'abord il n'y a pas lieu à la nomination d'un séquestre. La Cour la rejette, puisque la société est actuellement gérée et représentée par le conseil d'administration choisi le 4 septembre.

D'autre part, elle supprime la partie du dispositif du jugement du 21 septembre qui prévoyait la convocation dans la quinzaine, par le comité de garantie, d'une assemblée générale appelée à délibérer sur le maintien ou le changement du Conseil d'administration.

Enfin, elle décide que les administrateurs, issus des assemblées annulées de juillet dernier, devront remettre la gestion et toutes les affaires sociales à ceux choisis par l'assemblée bon annulée du 4 septembre.

Les uns et les autres sont-ils les mêmes? Cela revient alors à dire qu'ils se remettront à eux-mêmes, en raison du vote d'investiture le plus récent, les pouvoirs qu'ils ne tiennent pas valablement du vote plus ancien.

Ils restent en fonctions, pour le moment; mais demain, sans doute, une nouvelle action sera dirigée contre eux, devant le Tribunal de Commerce de Roubaix, reconnu compétent par la Cour.

Il paraît vraisemblable que par des conclusions formelles cette fois, on demandera au tribunal la nullité de l'assemblée générale du 4 septembre; et si le tribunal persiste en sa manière de voir, il trouvera, dans les motifs et dans le dispositif de son jugement du 24 septembre, les motifs et le dispositif de sa nouvelle sentence.

Il faudra revenir devant la Cour, et alors se posera nettement devant elle la question de savoir si l'assemblée générale du 4 septembre est ou non valable, en d'autres termes si la commission de contrôle avait ou non le pouvoir de la convoquer.

Supposons un instant et par hypothèse, que la Cour, à nouveau saisie, se prononce dans le sens de la nullité des décisions prises par l'assemblée de septembre. Quel sera alors le conseil d'administration, les désignations d'administrateurs par les assemblées de juillet étant dès à présent annulées? Qui représentera désormais la société? Qui aura pouvoir de convoquer une assemblée pour nommer un conseil? Et n'en sera-t-on pas réduit à cette nomination d'un séquestre qui est actuellement rejetée?

On voit que le dernier mot est loin d'être dit.

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 27 décembre 1898.* — Président : M. le colonel Ponzy, directeur du génie. — Ministère public : M. le commandant Lerenne, commissaire du gouvernement.

Alexis Pioche, jeune soldat du recrutement de Compiègne. Insoumission : un mois de prison. Défenseur : Me Coinchelle.

— Arthur Dhesse, soldat de 2e classe au 145e d'infanterie. Vol de deniers au préjudice d'un militaire : un an de prison. Défenseur : Me de Lauwereyns de Rosendaele.

— Alexandre Wibert, 2e sapeur au 3e du génie. Vol de deniers au préjudice d'un militaire : un an de prison. Défenseur : Me de Lauwereyns de Rosendaele.

— Gustave Bonfoille, soldat de 2e classe au 43e d'infanterie. Vol de deniers au préjudice d'un militaire : acquitté. Défenseur : Me Coinchelle.

— Gaston-Louis-Joseph Sombret, trompette au 49e chasseurs. Vol d'effets et d'objets au préjudice d'un militaire : deux ans de prison. Défenseur : Me Coinchelle.

— Eugène-Louis-Joseph Richir, cavalier de 1re classe au 6e chasseurs. Vol d'effets et d'objets au préjudice d'un militaire : un an de prison. Défenseur : Me de Lauwereyns, de Rosendael.

Concerts & Spectacles

Hippodrome-Théâtre de Roubaix et Salle Levoyer de Tourcoing. — M. Barret vient de s'assurer pour sa prochaine représentation, le concours de Mlle Renée Richard, la grande cantatrice de l'Opéra et de M. Paul Viardot, le célèbre violoniste.

M. Barret jouera lui-même les principaux rôles des pièces qui figurent au programme. Il interprétera également plusieurs scènes de son amusant répertoire.

L'une des attractions du programme sera Mlle Rachel de Kay dont le succès est considérable à Paris dans les salons en vogue.

Le répertoire de cette exquise diseuse se compose de chansons 1830 dont la plupart sont populaires.

Cette représentation est fixée au dimanche 8 janvier 1899.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Du 27 1/2 **Jeudi 29 décembre 1898** Rid. à 8 h.

L'administration a l'honneur de prévenir le public que la représentation sera commencée à huit heures très précises par

JAVOTTE

Le délicieux ballet de Saint-Saëns qui obtint à Gand un immense succès.

A neuf heures et demie

BOCCACE

Avec Mlle Eglevsky

Location pour toutes les places chez M. Julié-Hertogh, rue de la Gare.

IMPRIMEZ VOUS-MEME convocations, tarifs, avec l'*Expéditif*. Ni lavage, ni encrage, rapidité. Économie, 13, rue Nationale, LILLE. 32425

Nouvelles Militaires

Promotions. — ARMÉE ACTIVE. — *Infanterie.* — Est promu : Au grade de lieutenant-colonel, M. Eydoux, chef de bataillon au 122e, affecté au 52e d'infanterie.

Au grade de chef de bataillon, MM. Le Besseur, capitaine au 24e, affecté au 81e d'infanterie; Boesch, capitaine au 13e, affecté au 12e d'infanterie.

Sont nommés au grade de capitaine :

M. Denis, lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied, affecté au 16e bataillon; M. Singery, lieutenant au 73e régiment, affecté au 73e comme trésorier; M. Delafontaine, lieutenant au 51e régiment, affecté au 73e; M. Hazard, lieutenant au 67e régiment, affecté au 10e; M. Dupire, lieutenant au 43e régiment, affecté au 64e; M. Lemlerlet, lieutenant au 72e, affecté au 1er; M. Révoindic, lieutenant au 8e régiment, affecté au 24e régiment.

Est nommé au grade de lieutenant : M. Morel, lieutenant en non activité, affecté au 43e régiment.

Artillerie. — Sont nommés au grade de capitaine : M. Seam, lieutenant en 1er au 15e régiment, 10e batterie, affecté à l'école centrale de pyrotechnie militaire; M. Bons, lieutenant en 1er, détaché à la direction de Maubeuge, maintenu sous son emploi.

Est nommé au grade de garde d'artillerie principal de 2e classe : M. Simon, garde principal de 2e classe, comptable à la direction de Dunkerque, maintenu à son poste.

Est nommé au grade de garde d'artillerie de 3e classe : M. Durand, adjudant au 16e bataillon d'artillerie à pied, stagiaire garde à la direction de Lille, classé à l'école d'artillerie du 16e corps d'armée.

Génie. — Est nommé au grade d'adjoint de 1re classe : M. Merveille, adjoint de 2e classe à Cambrai, maintenu dans sa situation actuelle.

Est nommé au grade d'adjoint de 3e classe : M. Brideau, sous-officier stagiaire à la chefferie du matériel de guerre du génie à Versailles, désigné pour être employé à l'école du génie d'Arras.

Corps de santé militaire. — Est nommé au grade de médecin-major de 2e classe : M. Stelmmetz médecin, aide-major de 1re classe au 19e régiment d'artillerie, maintenu à son poste.

M. Isambert, médecin-chef de l'hôpital de Dunkerque, ancien médecin major du 43e de ligne, nommé à l'hôpital d'Oran, est promu au grade de médecin principal de 2e classe.

Service des bureaux de l'intendance militaire. — Sont nommés au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe : MM. Bonifacy, adjudant élève d'administration au 1er corps d'armée, maintenu au 1er corps; Dufour, adjudant élève d'administration au 11e corps, affecté au 1er corps.

Est nommé au grade d'officier d'administration de 2e classe : M. Ario, officier d'administration adjoint de 1re classe dans le 1er corps, maintenu provisoirement au 1er corps.

Service des subsistances. — Est nommé au grade d'officier d'administration adjoint de 1re classe, M. Levêque, officier d'administration adjoint de 2e classe dans la 1re région, maintenu dans la 1re région.

Gendarmerie. — M. Gerlier, maréchal-des-logis à la Compagnie d'Eure-et-Loir, est nommé au grade de sous-lieutenant et désigné pour exercer les fonctions de trésorier de la compagnie du Pas-de-Calais.

Nominations. — *Artillerie.* — Ont été nommés à la 1re classe de leur grade :

M. Brouait, capitaine au 27e régiment, 4e batterie, maintenu à sa batterie; M. Savary, capitaine au 2e bataillon, 3e batterie, à Hirson, maintenu à sa batterie; M. Bonelle, capitaine, adjoint à l'atelier de construction de Douai, maintenu dans son emploi provisoirement.

M. Deboitte, lieutenant au 27e régiment, 4e batterie, classé à la 8e batterie dudit regiment; M. Laurent, lieutenant au 27e régiment, 7e batterie, maintenu à sa batterie.

Génie. — Est nommé sous-officier stagiaire M. Testard, sergent au 3e régiment, détaché à la chefferie du matériel de guerre du génie à Versailles, désigné pour être employé en Algérie.

Mutations. — *Infanterie.* — M. de Féranoy, chef de bataillon breveté au 91e régiment d'infanterie, passe au commandement du 16e bataillon de chasseurs à pied.

M. Boignes, capitaine breveté au 24e régiment d'infanterie, passe au 8e.

M. Mourin, capitaine au 16e bataillon de chasseurs, passe au 24e.

M. Macquœron, capitaine au 8e, passe au 43e.

M. Bureau, capitaine au 158e, passe au 127e.

Cavalerie. — M. Midrié, capitaine au 13e régiment de chasseurs, est affecté au 19e régiment de chasseurs, maintenu dans les remontes.

Artillerie. — M. Mulot, capitaine en 2e, adjoint à la direction de Langres, est placé à la 1re compagnie d'ouvriers.

M. Nadal, capitaine en 2e, stagiaire à la manufacture d'armes de Châtellerault, est affecté à la direction de Lille (inspecteur d'armes).

M. Prémont, capitaine en 2e, adjoint à la direction de Lille (inspecteur d'armes), est classé au 6e bataillon et désigné pour y commander la 2e batterie.

M. Amalbert, lieutenant en 1er au 27e régiment, 7e batterie, est affecté à la direction de Langres.

M. Lebel, lieutenant en 1er au 31e régiment, 2e batterie, est classé au 11e régiment, 2e batterie.

M. C.-A. Maurce, garde d'artillerie principal de 2e classe, comptable à Nantes (direction de Brest), a été classé à la direction de Maubeuge.

Génie. — M. Mégard, capitaine en 1er au 3e régiment, à Arras, est classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour être employé à Commercy.

M. Lodieu, capitaine de 2e classe à l'état-major particulier de l'arme à Verdun, est désigné pour le 3e régiment, à Arras.

M. Bruré, adjoint de 3e classe à l'école du génie d'Arras est désigné pour être employé dans la direction de Verdun.

Corps de santé militaire. — M. Schnaiff, médecin-major de 1re classe au 25e régiment d'artillerie, est nommé médecin chef de l'hôpital militaire de Dunkerque.

M. Coche, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Lille, est désigné pour le 43e régiment d'infanterie.

Service des bureaux de l'intendance militaire. — M. Dupuy, officier d'administration adjoint de 2e classe au 1er corps d'armée, est affecté au gouvernement militaire de Paris.

Service des subsistances. — M. Dersigny, officier d'administration adjoint de 2e classe dans la 1re région, est désigné pour le 20me corps d'armée.

Gendarmerie. — M. Pelébat, lieutenant-trésorier à Arras, passe à Caen.

M. Lang, lieutenant de gendarmerie hors cadres, est désigné pour commander l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

RÉSERVE. — *Cavalerie.* — Est nommé au grade de capitaine : M. de Pariz, lieutenant de réserve au 19e régiment de chasseurs, affecté au 19e régiment de chasseurs.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve : MM. Bellon, ancien sous-officier de cavalerie, affecté au 1er régiment de cuirassiers; Carré, adjudant de cavalerie retraité, affecté au 24e régiment de dragons.

ARMÉE TERRITORIALE. — *Cavalerie.* — M. Cacquelin-Duval, capitaine de réserve au 19e régiment de chasseurs, passe dans l'armée territoriale (services spéciaux du territoire de la 1re région).

M. Gadde de Monthières, lieutenant de réserve au 24e régiment de dragons, passe à l'escadron territorial de dragons de la 3e région.

M. Streuden, sous-lieutenant de réserve au 19e régiment de chasseurs, passe à l'escadron territorial de cavalerie légère de la 1re région.

CHEMIN DE FER DU NORD. — *Inspection.* — M. Frot, inspecteur de l'exploitation, à Valenciennes, est nommé en la même qualité, à Boulogne; M. Faivre d'Arcieres, inspecteur à Hirson, est nommé à Valenciennes; M. Feer, inspecteur à Arras, est nommé à Paris, attaché au service central; M. Delaunay, inspecteur à Creil, remplace M. Feer, à Arras; M. Fabre, inspecteur à Aulnoye, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et est remplacé par M. Vilar, inspecteur à Busigny.

M. Montpertus, sous inspecteur à Lille, passe à Busigny, où il sera fonctions d'inspecteur. M. Grasset de Langrac, inspecteur à Boulogne, passe à Dunkerque, en remplacement de M. Baudry, qui est nommé à Fergnier; M. Chambelin, inspecteur à cette dernière résidence, est nommé inspecteur adjoint à l'inspecteur principal à Amiens; M. Puybonnieux, inspecteur adjoint à Amiens, est nommé en la même qualité à Laon; M. Mud, inspecteur à Laon, est nommé à Maubeuge.

M. Rivaillant va de Maubeuge à Creil. M. Vecher, inspecteur à Montdidier, est nommé à Hirson. M. Silvestre, inspecteur de Doullens, passe à Montdidier. M. Harbulot, sous-inspecteur à Lens, est nommé inspecteur à Doullens.

M. de Villèle, inspecteur à Beauvais, permute avec M. Azeuf, inspecteur à Lille.

Enfin, un nouveau poste est créé à Béthune pour détourner l'inspection de Lens: il est confié à M. Michel, sous-inspecteur du mouvement à Paris.

NORD

L'élection de la 3e circonscription de Valenciennes. — Les électeurs de la 3e circonscription de Valenciennes sont convoqués pour le 22 janvier prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Sirot-Mellez, décédé.

Dunkerque. — *L'affaire de la coopérative de Saint-Pol devant le tribunal correctionnel.* — La grave affaire d'escroqueries de la coopérative de Saint-Pol est venue, mercredi, pour la seconde fois, devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

C'est Me Degand, du barreau de Douai, qui a plaidé pour Copin, le principal inculpé.

L'affaire a été mise en délibéré; les jugements seront rendus à l'audience du samedi 7 janvier.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — *Une fillette brûlée vive.* — Mardi, vers trois heures de l'après-midi, un horrible accident est survenu, boulevard de l'Égalité.

La petite fille de M. Gauthier, âgée de sept ans, était retenue au lit depuis quelques jours par une légère indisposition. En se levant pour appeler la bonne elle s'approcha trop près du feu et, lorsque la domestique entra dans la chambre, elle aperçut la fillette entourée de flammes, poussant des cris affreux.

On enveloppa la malheureuse enfant dans des couvertures, mais déjà le corps était entièrement carbonisé.

La petite Gauthier est morte, mercredi matin, dans d'atroces souffrances.

Un violent incendie à Avion. — Hier soir, un violent incendie s'est déclaré dans le bâtiment de M. Gobert, route de Méricourt, près de la briqueterie de Crombecq. Tout a été détruit. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 12,000 francs. La cause de l'incendie est inconnue.

Un accident mortel à Basseux. — Hier matin, un cultivateur de Bailleulval, Augustin Gros, âgé de 35 ans se rendait à la gare de Beaumetz-les-Loges, en voiture. Arrivé au village de Basseux, le cheval fit un écart et il tomba à la renverse sur le sol.

Dans cette chute il s'est fait une blessure et mourrait quelques heures plus tard. Gros est célibataire.

La publicité judicieuse

Crée, pour beaucoup, un nouveau commerce;
Accroît, pour beaucoup, un ancien commerce;
Réveille un commerce assoupi;
Sauve souvent un commerce perdu;
Maintient un commerce défaillant;
Assure le succès à tout commerce.

BELGIQUE

MENIN. — Une tentative d'assassinat suivie de vol. — Descente du Parquet. — Un crime qui dénote de la part de son auteur une audace inouïe, a été commis mardi à Menin.

Vers quatre heures de l'après-midi, un colporteur, se présentait par la porte donnant sur la cour, au domicile des époux Vanoverschelde-Vandewynkel à la Porte de Courtrai et offrait en vente différents objets.

Le mari qui est tisserand, était à son travail, et la femme qui vaquait aux occupations du ménage répondit que pour le moment elle n'avait pas emploi de la marchandise.

Le colporteur pénétra plus avant dans la maison et demanda une aumône qui lui fut refusée.

Saisissant alors Mme Vanoverschelde à la gorge, et brandissant un couteau il réitéra sa demande.

Mme Vanoverschelde plus morte que vive, ne répondit pas, et le colporteur lui porta au côté droit du ventre un violent coup de son arme.

La victime tomba évanouie perdant du sang en abondance par la blessure.

Le meurtrier, gravit alors l'escalier conduisant à l'étage, et fouilla tous les meubles qui s'y trouvaient.

Il s'enfuit en emportant une somme de 40 francs en argent et un livret de la caisse d'épargne d'environ 900 francs.

Une heure après, M. E. Vachtergaal qui habite une maison appartenant aux époux Vanoverschelde, entra dans la maison pour payer son loyer.

Il trouva Mme Vanoverschelde évanouie au milieu d'une mare de sang.

Il la transporta sur son lit, prévint les voisins et fit mander M. le docteur Lefebvre qui arriva aussitôt.

Le coup a été porté avec une extrême violence car l'arme a pénétré à travers le corset et s'est arrêté sur l'os de la hanche qui a été entamé.

Toutefois, sauf complications, les jours de la victime de cette audacieuse tentative d'assassinat ne sont pas en danger, car aucun des organes essentiels n'est atteint.

La police, avertie, a aussitôt commencé ses recherches.

On possède un signalement assez précis de l'assassin, et on espère bientôt l'arrêter.

Le Parquet de Courtrai, averti par téléphone, est descendu hier après-midi et a fait les constatations d'usage.

On est sur la trace du coupable.

Le Sénat. — *Séance du 28 décembre.* — M. De Bruyn répond à l'interpellation de M. Meyers sur la stomasite aphteuse en justifiant par des documents les mesures de suspension des marchés au bétail. Il cite sur ce point la rigoureuse législation de la Hollande. Le ministre déclare que l'interdiction des marchés sera bientôt levée partout, attendu que la maladie est en décroissance.

La suspense de M. l'abbé Daens. — Un coup d'œil historique. — Sous ce titre, la *Justice Sociale*, de Bruxelles, publie un exposé des faits qui ont précédé la mesure dont est frappé l'abbé Daens :

« En 1893, le parti démocratique chrétien s'organisa au pays d'Alost.

» Son premier manifeste, entre autres signatures, porta celle de M. l'abbé Daens. — A peine né, le jeune parti fut dénoncé à l'autorité diocésaine. Un homme politique, dont nous ne citerons pas le nom, écrivit deux lettres. Quelques phrases de la réponse — qui ne fut jamais publiée intégralement — traînèrent plusieurs mois dans les journaux conservateurs.

» Aux élections de 1894, l'entente ne put se faire, et M. l'abbé Daens entra en lice avec trois de ses amis.

» Le résultat du scrutin fut, pour les conservateurs, une déception amère; alors qu'ils s'étaient flattés d'écraser à jamais le parti nouveau, deux des leurs, parmi lesquels M. Woeste, restèrent au ballottage. Leur colère fut grande, des démarches furent faites à l'évêché, et le 18 octobre 1894, entre le premier scrutin et celui de ballottage, Mgr l'évêque de Gand, qui jusqu'alors n'était pas intervenu, défendit à M. Daens de dire désormais la messe dans une église ou un oratoire publics.

« Je ne sache pas, a dit M. Woeste lors du procès de la *Justice Sociale*, qu'il y ait dans notre pays, parmi les nombreux membres du clergé, un autre prêtre se trouvant dans une semblable situation. »

» Ce qui est caractéristique, c'est que l'interdiction n'a pas été une interdiction temporaire, limitée à la période électorale : elle subsiste encore actuellement. Le *Bien Public* qualifia la mesure de mesure simplement préventive, prises pour empêcher les manifestations, le désordre à l'église.

» Du désordre, il n'y en a jamais eu; et il était difficile de considérer comme une manifestation, inquiétante au moins, l'affluence considérable d'ouvriers, que la popularité de M. Daens ramenait sur le chemin de l'Église — qu'ils avaient désertée.

» Pendant plusieurs mois, M. l'abbé Daens célébra la messe dans la chapelle privée de l'hopital.

» La Commission des Hospices, qui le supportait avec peine, profita d'un discours que M. l'abbé Daens prononça à la Chambre, à propos des élections d'Alost, pour lui fermer l'entrée de l'oratoire.

» Par le fait même, M. l'abbé Daens était dans l'impossibilité de célébrer encore la messe. De hautes personnalités intervinrent et Mgr l'évêque de Gand fit ouvrir à M. Daens la chapelle privée des Carmélites.

» Quelque député, quelque chef de parti, M. Daens s'abstint de paraître à diverses manifestations organisées par ses amis. Défense lui fut faite de s'occuper des élections provinciales et communales. Les conférences démocratiques se donnaient, faute d'autres locaux, dans des salles de café. Défense lui fut faite d'entrer dans des auberges ou leurs dépendances, dans tout le diocèse de Gand, et ce sous peine d'encourir, *ipso facto*, l'interdiction ecclésiastique.

» Ces défenses, devant lesquelles M. Daens s'est incliné, ne concernèrent que lui seul.

» Depuis 1894, plusieurs prêtres antidémocrates n'ont pas cessé de s'occuper ostensiblement de politique. Non contents d'attaquer les démocrates en chaire, ils figurent dans des manifestations et parlent jusque dans des salles de cabaret.

» En 1896, M. Daens consentit, sur un désir qui lui fut exprimé, à se retirer de la Chambre en faveur de M. de Baets. M. Woeste refusa de souscrire à l'arrangement. En 1898, de nouvelles négociations eurent lieu : elles échouèrent devant l'intransigeance irréductible de M. Woeste.

» Quelques mois avant les élections, défense fut notifiée à M. l'abbé Daens de se représenter comme député. Cette défense fut maintenue malgré les démarches faites à Gand et à Rome par les députés démocrates-chrétiens.

» Depuis son départ de la Chambre, M. Daens s'abstint de toute politique militante. Il y a environ trois mois, Mgr l'archevêque de Malines consentit à lui confier une place honorable à Bruxelles.

» Si rigoureuses que fussent les conditions mises à la nomination, M. Daens accepta et il fut nommé à la communauté de la Visitation, à Schaerbeek.

» Les conservateurs cependant étaient décidés à ne pas le lâcher. Des lettres de menaces affluèrent à ce couvent et, terrorisées, les sœurs supplièrent l'archevêque de rapporter la nomination.

» En même temps, de la part de l'évêque de Gand, fut notifiée à M. Daens — par l'intermédiaire de la servante d'un vicaire d'Alost — une suspense temporaire de douze jours.

» Depuis plusieurs mois, M. Daens avait vivement insisté auprès de ses supérieurs pour se voir relevé de la peine — exceptionnelle, d'après M. Woeste lui-même — prise contre lui depuis 1894 : l'obligation de dire la messe en secret, à huis clos. — Comme le second poste qui lui fut offert par la bienveillance de l'archevêque, ne lui donnait pas, sous ce rapport, la satisfaction qu'il réclamait, M. Daens déclina.

» C'est dans ces circonstances que parut l'article du *Bien Public*, annonçant que l'évêque de Gand venait de frapper M. Daens de la peine de la suspense.

» Le mot donné par le *Bien Public* : on exigeait de M. l'abbé Daens, qui s'y refusait, l'engagement écrit de ne plus s'occuper de politique.

La *Justice Sociale*, dont la rédaction est nettement catholique ajoute :

« Contre la vie privée du prêtre on n'articule aucun reproche; dans sa doctrine on ne relève aucun point contraire au dogme ou à la morale. —

» Quelque le *Bien Public* se soit empressé de le sécuriser et que, emboîtant le pas, la presse libérale ait salué en M. Daens un second Charbonnel, le prêtre démocrate — il l'a déclaré — est et restera enfant fidèle de l'Église et prêtre catholique. — Il ne donnera pas à ses ennemis la joie de le voir apostat! Les réactionnaires jubilent; vont-ils désarmer? Nous en doutons. Ont-ils désarmé devant les larges concessions faites par les démocrates d'Alost de 1894, 1896 et 1898? La *Ligue Démocratique* jouit du patronage officiel de l'épiscopat, la Ligue a sacrifié M. Daens à M. Woeste. Ce dernier lui en a-t-il tenu compte et lui en a-t-il moins épargné ses attaques et ses sarcasmes?

» C'est l'idée même qu'ils veulent atteindre. C'est la démocratie qu'ils veulent détruire. M. Woeste, d'ailleurs, ne s'en cache pas. Mais ce rêve funeste n'est pas encore accompli!

» Civis ».

Le Prince Napoléon à Bruxelles. — Bruxelles, 28 décembre. — Le Prince Napoléon a reçu hier, à Bruxelles, les vice-présidents généraux des comités plébiscitaires de la Seine nouvellement élus, MM. Fortier-Maire, Gaston Farnié et Henry Blache, qui lui ont été présentés par le baron Legoux, président général.

Un certain nombre de présidents des comités d'arrondissements assistaient également à cette réception.

Le départ du commandant Chaltin retardé. — Le commandant Chaltin, le vainqueur de Rodjaf, devait s'embarquer pour le Congo le 6 janvier prochain.

Nous apprenons que la date de son départ vient d'être reculée de deux mois.

Le célèbre officier partira le 6 mars prochain.

Au Congo. — M. Fuchs, père du sous-gouverneur du Congo, a reçu hier un télégramme de son fils, en ce moment en tournée d'inspection, lui annonçant qu'il retardait encore de plusieurs mois son retour en Belgique.

Turnhout. — *Un incendie dans une ferme.* — *Un pompier grièvement blessé.* — En travaillant au sauvetage d'une grange en feu à la ferme Daniels à Turnhout, un pompier, Charles Kelders a été soudain enseveli sous un effondrement de briques.

On le retira couvert de graves blessures sur tout le corps.

Selzaete. — *Une métairie incendiée.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, un violent incendie a complètement détruit la métairie de M. Jean De Vaert, située sur le territoire de Wynkel-Ste-Croix. Rien n'a pu être sauvé. Les dégâts sont considérables.

Lauwe. — Par arrêté royal du 15 décembre, M. Z. De Witte-Lieber, à Lauwe, est autorisé, sous certaines conditions, à établir une fabrique de tissus en cette commune, section A, n° 188, du plan cadastral, à 2,490 mètres de la frontière.

Courtrai. — *Cercle Ozanam.* — L'ouverture officielle et solennelle du local de ce cercle se fera le dimanche 1er janvier 1899, à cinq heures du soir.

— *Patronage Notre-Dame* (Esplanade). — On apprendra avec grand plaisir que la Jeune Garde Catholique, fidèle à ses traditions de charité, organise, dans le local du patronage Notre-Dame et au profit de celui-ci, une soirée dramatique extraordinaire, qui réunira, comme de coutume, l'élite de la société catholique de Courtrai.

Le programme est des mieux choisis : Une comédie de Molière, une saynète désopilante, et pour finir : *A qui le neveu?* comédie en deux actes de Théodore Botrel, irrésistible de gaieté.

Ajoutez à cela la perfection d'interprétation que les artistes amateurs de la Jeune Garde possèdent au plus haut degré et l'on aura l'assurance d'assister à un vrai régal artistique. La fête se donne le jeudi 12 janvier 1899, à sept heures un quart précises du soir.

— *La prestation de serment des officiers de la garde civique.* — Cette cérémonie se fera solennellement en la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville le dimanche 8 janvier 1899.

Mouscron. — *Les résultats d'une adjudication pour la construction d'un abattoir.* — Il a été procédé mardi, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication pour les travaux de construction de l'abattoir, votée dernièrement par le Conseil communal.

Le devis s'élève à 55,839,29. Cinq soumissionnaires avaient présenté leurs offres. M. Léopold Lamote, entrepreneur à Mouscron, a été nommé adjudicataire pour la somme de 46,398 francs.

— *Une arrestation au bureau de police.* — Un ouvrier chauffeur, Gustave Callens, originaire de Gand, a été arrêté mercredi matin au bureau de police, au moment où il venait faire viser sa feuille de route.

Callens qui est sous la surveillance de la police, était autorisé à rester en France et devait faire signer sa feuille de route mardi soir au plus tard.

Il a été envoyé à Courtrai à la disposition du parquet.

— *Un convoi d'expulsés.* — Mercredi après-midi, la gendarmerie de Mouscron a conduit à la frontière française, un convoi de dix-huit expulsés français, parmi lesquels se trouvait un italien.

— On nous communique la note ci-après :

« Par suite de son état de santé, M. Floris Mulliez, bourgmestre de Mouscron, ne recevra pas à l'occasion du nouvel An. »

— Par arrêté royal du 12 décembre, les sociétés mutualistes *La Prévoyante*, établie à Risquons-Tout, (Mouscron), *Lijfrentgenootschap der H. Germana*, établie à Bruges et *La Prévoyance*, établie à Herseaux, sont reconnues.

GUÉRISON DES HERNIES

Le **Docteur Bastin**, le **premier** spécialiste herniaire a guéri, à ce jour, à son **Institut de Fontaine-l'Evêque, 1,900 hernies** sans **aucun cas de suppuration** (ni abcès, ni dépôt, ni fistule, etc.), depuis le 1er janvier 1898. Nouvelle **référence locale.**

Jules Stock, cafetier, 49 ans, de **Roubaix**, 41, rue Nain, était atteint d'une hernie depuis 29 ans, opéré le 17 octobre à l'Institut de Fontaine l'Evêque, il en est sorti bien guéri le 27 octobre suivant. Il est à la disposition de tous ceux que sa guérison radicale pourrait intéresser.

N.-B. — La guérison demande 9 à 12 jours. — Elle est garantie à vie. — Paiement après guérison. 42295

AVIS

Mme Veuve **J. ROBBEZIN,**

négociant en **matériaux de construction**, Quai de Saint-Omer à **Dunkerque**, ouvrira à partir du 1er Janvier, rue de Roubaix, à **Malo-les-Bains**, succursale pour la vente de Matériaux de Construction : **Chaux, Ciment, Briques, Tuiles, Carreaux en tous genres, Tuyaux en grés, etc.** 44394—45730

Un journal illustré pour la famille

LE

GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN

Paraît en 16 pages tous les **Dimanches**
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, ROUBAIX

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX. — 17, rue de la Gare

TOURCOING. — 6 & 8, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le **Crédit Lyonnais** se charge des opérations suivantes :

Achats et ventes de titres de toutes natures sur les places françaises et étrangères.

Paiement immédiat de tous les coupons dont le prix est connu.

Paiement immédiat des arrérages de titres nominatifs des Compies P.-L.-M., Midi, Ouest, Bone, Guelma, Ouest Algérien, etc., etc., dont il estampille les certificats.

Régularisations de Titres, renouvellement de feuilles de coupons, échanges, conversions, transferts, productions aux faillites, etc.

Souscriptions SANS FRAIS à toutes les émissions.

Garantie contre les risques de remboursement au pair. 2—33010—44375

Pâte et Sirop de Nafé

DELANGRENIER

les plus agréables, les plus efficaces des Pectoraux contre

TOUX, RHUME, BRONCHITE

Dans toutes les Pharmacies

45391

Le **Petit-Belge** est le journal quotidien illustré le plus répandu de la Belgique. Sa publicité est de tout premier ordre. Prix d'annonces 0,40 cent. la petite ligne. — Abonnement 30 francs l'an. — Numéro envoyé gratuitement.

Pour tout ce qui concerne la publicité du *Petit Belge*, s'adresser au bureau du journal à M. J. Niset, fermier des annonces, 4, Impasse de la Violette, Bruxelles. 46109

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mercredi 28 décembre. — Jeanne Lefèvre, rue de Béthune, 40. — Emile Vandermeeren rue Decrème, 147. — Désiré Fauquant, rue Marc-Séguin, cour Caby, 4. — Jeanne Deberghe, rue Lafontaine, 24. — Nelly Tournemine, rue de l'Alouette, fort Lepers, 27. — Suzanne Leva, rue Monge, 45.

Mariage. — Jean Lejeune, 43 ans, fileur, rue Buffot, et Elisabeth Gérard, 28 ans, soigneuse, rue Buffot.

Déclarations de décès. — Henri Macaux, 9 mois, rue de la Redoute, 59. — J.-B. Gatoux, 55 ans, rue Neuve-Rue, 4. Marie Hendrickx, 70 ans, rue Saint-Joseph, 65. — Maria Bassilière, 20 jours, rue de la Guinguette, 67.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 29 décembre. — Fernande Messiaen, rue St-Blaise. — Marie Leclercq, rue du Chêne-Houpline. — Julien Delcroix, rue de Boulogne.

Déclarations de décès. — Benjamin Molin, 19 ans, employé de commerce, rue St-Blaise, 20. — Jules Beckman, 9 mois, rue des Phalempins. — Hélène Hocz, 2 mois, rue du Moulin, 110. — Gustave Vandekerhove, 34 ans, tisserand, rue Nationale.

Mariage. — Fernand Magennan, 23 ans, peintre en voiture, et